



REGLEMENT COLORAID NIMES 2017

1 – Informations générales

Le COLORAID est une manifestation sportive, ludique et festive organisée par l'Association RAID Universitaire Nîmois. Elle se déroulera le Jeudi 2 Mars 2017 au Domaine de la Bastide de Nîmes. Le COLORAID est un événement durant lequel les participants réaliseront un parcours, en marchant ou en courant selon leur envie, mais ne doit pas être assimilée à une compétition sportive.

2 – Conditions d'inscription

Les inscriptions se font sur internet via le site www.endurancechrono.com

L'inscription à la course est ouverte à tous les étudiants souhaitant participer à la manifestation.

Les étudiants en situation de handicap doivent envoyer un mail à l'organisme organisateur afin d'évaluer leur capacité à participer ou non à l'événement.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale doit obligatoirement être jointe par mail en complément du bulletin d'inscription.

Une inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet comprenant :

- le formulaire d'inscription en ligne dûment complété,
- le paiement par carte bancaire ou chèque postal,
- la fourniture d'une photocopie d'une licence d'affiliation à une fédération sportive ou d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition postérieur au 03/03/2016, ou à défaut de l'acceptation lors de l'inscription de la mention suivante : « Je ne souhaite pas fournir de certificat médical ou de licence, j'estime être apte à effectuer cette course et renonce par conséquent à me retourner contre l'organisateur en cas de défaillance physique ».

Tout dossier incomplet sera rejeté. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

3 – Certification médicale

Étant donné que le COLORAID n'est pas une compétition sportive, la présentation d'un certificat médical ou d'une licence d'affiliation à une fédération sportive est fortement conseillée mais n'est pas obligatoire. Néanmoins, la manifestation nécessite tout de même un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin.

Les participants ont donc la possibilité de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an. Il peut être substitué par la fourniture d'une licence d'affiliation à une fédération sportive compétition ou running FFA, FFSGT, UFOLEP, UNSS, FFSU, FFtriathlon. En cas de certificat médical non remis ou non présenté, non valable, falsifié ou signé par le participant lui-même, de licence non présentée ou falsifiée, l'association sera déchargée de toute responsabilité en cas de défaillance physique du participant.

Dans le cas où les participants ne souhaiteraient pas présenter les documents précédemment mentionnés, ils s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique et la décharge de toute responsabilité.

En s'inscrivant au COLORAID les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont aptes médicalement.

4 – Assurance

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisation. Cependant, les inscrits se déclarent responsables de leur participation et doivent bénéficier d'une assurance individuelle en cas d'accident, pour prétendre à être indemnisé dans le cas d'un accident. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

5 – Dossards

Le retrait des dossards se fera exclusivement le jour de la course. Les dossards seront remis aux participants sur remise de leur justificatif d'inscription et présentation d'une carte d'identité.

Lors de la course le numéro de dossard doit être placé devant soi et être entièrement lisible sous peine de disqualification.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

6 – Comportement

Pour que le COLORAID se déroule dans les meilleures conditions possibles quelques règles sont à respecter :

-Ne pas jeter des déchets ni le long du parcours ni sur le village. Des poubelles seront mis à disposition. Nous comptons sur vous !

-La violence ou les comportements agressifs n'ont pas leur place sur le COLORAID. Nous préférons les sourires et les couleurs !

-L'alcool et les stupéfiants sont interdits sur l'événement.

-Des bénévoles seront répartis tout au long du parcours et superviseront le bon déroulement de la course. Il faut les respecter et écouter leurs instructions.

L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à l'événement à toute personne ne respectant pas ces conditions.

7 – Responsabilité personnelle

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels. L'association se décharge donc de toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage subis par ces derniers.

8 – Annulation et remboursement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

L'inscription ne peut faire l'objet de remboursement en cas d'annulation de la manifestation ou pour quelque motif que ce soit.

L'association se réserve le droit d'annuler la journée en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables au bon déroulement de la manifestation ou de tout événement susceptible de nuire à la sécurité des participants.

9 – Droit à l'image

Des vidéos et photos pourront occasionnellement être prise pendant les activités, mettant en valeur les participants afin de garder un souvenir de cette journée ; bien évidemment elles seront utilisées dans l'intérêt de l'association et/ou à des fins promotionnelles (et non préjudiciables pour l'individu). En vous inscrivant au COLORAID vous autorisez expressément l'association organisatrice, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles vous pouvez apparaître, et renoncez à toute demande de rémunération ou dédommagement.

10 – Poudre

La poudre colorée qui sera utilisée durant le COLORAID est fournie par un partenaire. Tout problème rencontré par les participations relèvera de la responsabilité de la société Holifrance.

La poudre Color People se nettoie facilement mais l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas de tâche, détérioration ou dégradation des habits ou effets personnels des participants. Il est conseillé de venir avec des vêtements et chaussures qui ne craignent pas d'être salis et de bien protéger vos appareils électroniques et téléphones portables.

11 – Spectateurs

Les personnes venues en tant que spectatrices de la course sont soumises aux mêmes règles de comportement que les participants (cf. point n°9).

L'accompagnement des coureurs à pied, en vélo ou tout autre moyen de locomotion est formellement interdit pour des raisons de sécurité et de nuisance à autrui.

12 – Acceptation du règlement

Ce règlement est disponible sur le site internet de l'association organisatrice et est disponible en cliquant sur le lien des conditions d'utilisation, que vous acceptez avant de vous inscrire.

En s'inscrivant, chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Pour toute question, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse raid.universitaire.nimois@gmail.com avec en objet « Demande d'information COLORAID ».